

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SEANCE DU 27 MARS 2013

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

20

nombre de membres
absents représentés :

7

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

2

date de la convocation :
20 mars 2013

OBJET :

N°2013 / 03 / 01B

BUDGET GENERAL
DEPENSES DE LA
SECTION DE
FONCTIONNEMENT 2013

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerites, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération, les dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif général pour l'année 2013 sont approuvées, chapitre par chapitre, de la manière suivante :

TOTAL DEPENSES			VOTE DES CONSEILLERS		
Chapitres	Libellés	Montant dépenses	POUR	ABST	CONTRE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1.808.047 €	27		
012	CHARGES DE PERSONNEL	4.622.700 €	27		
014	DEGREVEMENT JEUNES AGRICULTEURS	52.025 €	27		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	1.355.271 €	27		
66	CHARGES FINANCIERES	287.986 €	27		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12.000 €	27		
6811	AMORTISSEMENT	269.371 €	27		
022	DEPENSES IMPREVUES	22.438 €	27		
023	VIREMENT A LA SECTION	1.036.060 €	27		
TOTAL GENERAL		9.465.898 €			

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Le Maire
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

20

nombre de membres
absents représentés :

7

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N°2013 / 03 / 01A

BUDGET GENERAL
AFFECTATION DU
RESULTAT 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'affectation des résultats de l'année 2012 de la manière suivante :

Résultat de l'année 2012 : 1.077.174,55

- Affectation en investissement : 645.073,85
- Report en fonctionnement : 432.100,70

ACTE RENDU
EXECUTOIRE

après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME

Le Maire,

Le Maire
William PORTAL

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SEANCE DU 27 MARS 2013

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

20

nombre de membres
absents représentés :

7

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

2

date de la convocation :
20 mars 2013

OBJET :

N°2013 / 03 / 01C

**BUDGET GENERAL
RECETTES DE LA
SECTION DE
FONCTIONNEMENT 2013**

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerites, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération, les recettes de la section de fonctionnement du budget primitif général pour l'année 2013 sont approuvées, chapitre par chapitre, de la manière suivante :

TOTAL RECETTES			VOTE DES CONSEILLERS		
Chapitres	Libellés	Montant recettes	POUR	ABST	CONTRE
013	ATTENUATION DE CHARGES	150.098 €	27		
70	VENTE DE PRODUITS. PREST.DE SERVICE	480.300 €	27		
72	TRAVAUX EN REGIE	76.000 €	27		
73	IMPOTS ET TAXES	5.121.900 €	27		
74	DOTATIONS SUBV. PARTICIPATIONS	3.110.500 €	27		
75	AUTRES PRODUITS DE GEST. COURANTE	87.000 €	27		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8.000 €	27		
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	432.101 €	27		
TOTAL GENERAL		9.465.899			

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Le Maire
William PORTAL

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

20

nombre de membres
absents représentés :

7

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

2

date de la convocation :
20 mars 2013

OBJET :

N° 2013 / 03 / 01D

BUDGET GENERAL
DEPENSES DE LA
SECTION
D'INVESTISSEMENT
2013

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération et à l'unanimité, les **dépenses** de la section d'investissement du budget général 2013 sont approuvées à l'unanimité par chapitre, pour un montant total de 4.386.025 €.

Chapitres	Libellés	REPORTS	BP 2013	TOTAL
001	déficit reporté		1.174.4371	1.174.437
020	dépenses imprévues		25.473	25.473
040	opération d'ordre		90.065	90.065
16	dette		547.000	547.000
20	frais d'études, de procédure	106.757	31.000	137.757
21	immobilisations	77.976	536.893	614.869
23	travaux en cours	371.424	1.425.000	1.796.424
	TOTAL	556.157	3.829.868	4.386.025

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Le Maire
William PORTAL

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SEANCE DU 27 MARS 2013

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

20

nombre de membres
absents représentés :

7

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

2

date de la convocation :
20 mars 2013

OBJET :

N° 2013 / 03 / 01E

BUDGET GENERAL
RECETTES DE LA
SECTION
D'INVESTISSEMENT
2013

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerites, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération et à l'unanimité, les **recettes** de la section d'investissement du budget général 2013 sont approuvées à l'unanimité par chapitre, pour un montant total de 4.386.025 €.

Cha pitres	Libellés	REPORTS	BP 2012	TOTAL
021	virement		1.036.060 €	1.036.060 €
024	produits des cessions	662.303 €	430.000 €	1.092.303 €
040	opération d'ordre entre section		269.371 €	269.371 €
10	dotations, fonds div.		380.000 €	380.000 €
10	affectation		645.071 €	645.071 €
13	subventions	409.217 €	140.000 €	549.217 €
16	emprunts à contracter		400.000 €	400.000 €
23	retour avance Segard	14.000 €		14.000 €
TOTAL		1.085.520 €	3.300.505 €	4.386.025 €

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Le Maire
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

20

nombre de membres absents représentés :

7

nombre de membres absents excusés non représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N° 2013 / 03 / 02

BUDGET GENERAL 2013

FISCALITE DIRECTE

LOCALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de reconduire, pour l'année 2013, les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pour un produit de 3.755.709 €, hors allocations compensatrices.

- taxe d'habitation..... 15.83 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties 25.11 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 104.00 %

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

20

nombre de membres
absents représentés :

7

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N°2013 / 03 / 03A

BUDGET GENERAL 2013

SUBVENTIONS

COMMUNALES AUX

ORGANISMES PUBLICS

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Il est à noter que les élus suivants, titulaires de mandats dans certaines associations, ne prennent pas part à la délibération, ni au vote concernant le vote des subventions.

- pour le CCAS : MM. PORTAL, MARZOLF, Mmes BATTE, AGUILA, ALMANRIC, DUMARTINEIX.
- pour la Maison de la Garrigue : MM. PORTAL, BRUYERE, MELEDER, ANJORAND, PELLEQUER, Mmes AGUILA, BOISSIERE DE CILLIA

Le Conseil municipal,

- concernant la non-participation des élus susvisés, à la délibération et au vote,
- considérant le budget primitif 2013,

Après délibération et à l'unanimité, décide d'approuver la liste des subventions et participations suivantes à verser aux organismes publics pour l'année 2013 :

Article budgétaire	Bénéficiaire	Total
6573	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	239.000
6573	PARTICIPATION A LA MAISON DE LA GARRIGUE	97.000

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME

Le Maire,

Le Maire
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

20

nombre de membres
absents représentés :

7

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N°2013 / 03 / 03B

BUDGET GENERAL 2013

SUBVENTIONS

COMMUNALES

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Il est à noter que les élus suivants, titulaires de mandats dans certaines associations, ne prennent pas part à la délibération, ni au vote concernant le vote des subventions :

Elus ne prenant pas part au vote	Subventions ou domaines concernés
Mme GOMEZ	Office Municipal de la Culture – du Sport – des Fêtes / Enseignement
Mme AGUILA	Club Histoire et Archéologie de Marguerittes / Enseignement
M. MELEDER	C.S.M. de handball / Ligth in Box / Enseignement
Mme BATTE	Association des aînés "Li Couté Nègré" / Enseignement
Mme BIGUET	Enseignement
Mme CASTAN	E.S.M.
M. MEDINA	Office Municipal de la Culture – du Sport – des Fêtes
M. ANJORAND	Office Municipal de la Culture – du Sport – des Fêtes
M. CABANON	club de retraités "Amicales Rencontres"
Mme ALMANRIC	Enseignement
Mme DUMARTINEIX	Les Archers de Marguerittes
Mme ARNAL	Enseignement

Le Conseil municipal,

- concernant la non-participation des élus susvisés, à la délibération et au vote,
- considérant le budget primitif 2013,

près délibération, à l'unanimité, décide d'approuver la liste des subventions, suivantes à verser aux associations locales pour l'année 2013 et de procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes :

c/6574 – SUBVENTIONS		Données	
domaine	Bénéficiaire	vote 2013	Somme de EN ATTENTE
culture	Animation Lettres et Contes	400	--
	Familiale Rurale Marguerittes	610	--
	Ass Musicale de Marguerittes	23 000	--
	Club Histoire et Archéologie	305	--
	J'écris ma vie	152	--
	La Traverse des Trois Margots	460	--
	Les Amis de l'Olivier	460	--
	Light in box	500	--
	Marguerythme	200	--
	Orchestre de Chambre	230	--
	English and Fun	150	--
	Le Nid d'Elles	150	--
Total culture		26 617	--
divers	1798 ^{ème} section des Médailleurs militaires	170	--
	Ass Marguerittoise des Artisans et Com	--	800
	C.A.D.I.R.(Concours Résistance Déportation)	230	--
	FNACA	170	--
	La Diane Marguerittoise	600	--
	Les collègues	--	150
	UNC - UNCAFN	170	--
	Les Pébronas	--	150
	A.M.A.P. "Mistral, le souffle bio"	100	--
	Amis de la Fondation pour la Mémoire des Déportés	60	--
	Chambre de commerce et d'industrie CFA auto	--	500
Total divers		1 500	1 600
offices	Office municipal de l'Environnement	5 000	--
	Office Municipal de la Culture	25 320	-
	Office Municipal des Fêtes	60 000	--
	Office Municipal du Sport	20 000	--
	Office Municipal des Fêtes - commission des jeunes	5 000	--
	Office municipal de l'Environnement Exceptionnel	500	--
Total offices		115 820	-
scolaire	Ass Par Elèves FCPE Elémentaire	152	--
	Coop.Scolaire Elem. Peyrouse	1 150	-
	Coop.Scolaire Mat. de Marcieu	800	--
	Coop.Scolaire Mat. Peyrouse	700	-
	Occe Coop Scol Mat. Génestet	1 000	--
	Occe Coop Scol Mat. Taillefer	200	--
Total scolaire		4 002	-

social	A.R.A.M	150	--
	Amicales Rencontres	1 068	--
	Li Coute Negre	1 068	--
Total social		2 286	--
sports	Aikido Marguerittes	550	--
	Ass Foulées Marguerittoises	3 050	--
	BMX Family	--	400
	Club Sportif Marguerittois	14 000	--
	Club Taurin " La Bouvina "	13 900	--
	E.S.M. Foot Ball	7 800	--
	Garrigue Balade et Randonnée	460	--
	Gymnastique Volontaire Claire Cour	700	--
	Judo Club Marguerittois	2 100	--
	Karate Club Marguerittes	600	--
	Kick Boxing	700	--
	La Souleiado de Margarido	1 550	--
	Les Archers de Marguerittes	500	--
	Marguerittes G.R.S.	1 400	--
	Marguerittes Rugby Club	4 700	--
	QI GONG MAG	150	--
	Tennis Club Marguerittois	2 800	--
	Vélo Club Marguerittois	460	--
	Marguerittes Retraite Sportive	200	--
Total sports		55 620	400
Total général		205 845	2 000

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SEANCE DU 27 MARS 2013

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

20

nombre de membres
absents représentés :

7

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N°2013 / 03 / 03C

BUDGET GENERAL 2013
CHARGES DIVERSES DE
LA GESTION COURANTE

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerites, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Il est à noter que les élus suivants, titulaires de mandats dans certaines associations, ne prennent pas part à la délibération, ni au vote concernant le vote des subventions : M. BRUYERE, Mme GOMEZ, Mme BATTE, Mme BIGUET.

Le Conseil municipal,

- concernant la non-participation des élus susvisés, à la délibération et au vote,
- considérant le budget primitif 2013,

Après délibération et à l'unanimité, décide d'approuver la liste des subventions, participations et charges diverses de la gestion courante suivantes à verser aux organismes publics et associations locales pour l'année 2013 et de procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes :

article budgétaire	bénéficiaire	total
658	ESCAL	
	ESCAL (A.L.S.H)	18 204
	ESCAL (Fonctionnement)	39 379
	ESCAL (Subvention "Emploi Jeune")	10 300
	Chantier " Eté "	1 639
	Soutien aux loisirs 6-18 ans	127 308

	Soutien loisirs 4-6 ans	5 150
	ESCAL (Point Ressource Emploi)	8 023
	"Fête cool"	2 500
	Subv poste animateur	37 770
	diagnostic CEL-PEL	5 000
	fonctionnement ludothèque	1 500
TOTAL ESCAL		256.773
prév.spécialisée	ASS.SAMUEL VINCENT sur convention	37 992

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

20

nombre de membres absents représentés :

7

nombre de membres absents excusés non représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N° 2013 / 03 / 04

BUDGET PRIMITIF

ANNEXE 2013

MAISON DE LA

GARRIGUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver le budget primitif annexe de la Maison de la Garrigue pour l'année 2013, en dépenses et en recettes de la section d'exploitation équilibrée au montant de 125.000 €.

Total dépenses

6037 – variation des stocks 15.000
6061 – fluides..... 4.000
6063 – achats produits pour vente 2.600
6064 – fournitures administratives..... 1.500
6078 – fourniture petit matériel 4.500
616 – prime d'assurance..... 150
618 – documentation/formation/div 4.500
6232 – publications 1.500
6237 – publications 2.300
6251 – déplacements 1.000
6262 – frais de télécommunication 1.950
6410 – rémunération du personnel 86.000

Total général..... 125 000

Total recettes

6037 – variations des stocks 15.000
7068 – entrées et locations..... 10.000
7078 – vente de produits 5.000
758 – produits divers de gestion..... 95.000

Total général..... 125 000

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le
et publication ou notification le
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

Le Maire
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

20

nombre de membres
absents représentés :

7

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N° 2013 / 03 / 05

BUDGET PRIMITIF

ANNEXE 2013

DE LA Z.A.C. DU T.E.C.

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver le budget primitif annexe de la Z.A.C. du T.E.C., pour l'année 2013, en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES

6015 – terrains à aménager	93.524
déficit antérieur	193.967
023 – virement investissement.....	355.509
66111 – intérêts réglés	12.000

Total général	655.000

TOTAL RECETTES

75 – vente e terrains aménagés.....	655.000

Total général	655.000

SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DEPENSES

16 – remboursement capital dette.....	90.000
déficit antérieur.....	265.509

Total général.....	355.509

TOTAL RECETTES

virement du fonctionnement.....	355.509

Total général.....	355.509

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Le Maire
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

20

nombre de membres absents représentés :

7

nombre de membres absents excusés non représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N° 2013 / 03 / 06

PERSONNEL COMMUNAL
TRANSFORMATION D'UN
POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Au regard de la loi n°2012-247 du 12 mars 2012 (articles 21 et 22) relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emplois des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, les employeurs territoriaux ont l'obligation de proposer au 13 mars 2012 la transformation de leur contrat à durée déterminée aux agents non titulaires justifiant auprès d'elles de certaines conditions.

Pour la Commune de Marguerittes, deux agents sont concernés pour être nommés adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet :

- un agent à 20 heures (école élémentaire Peyrouse)
- un agent à 25 heures (services divers)

Deux grades d'adjoint technique de 2^{ème} classe sont actuellement vacants dans la liste des emplois communaux :

- un à 20 heures qui correspond,
- un à 27 h 15 qui ne correspond pas.

Il convient donc de transformer le poste de 27 h 15 en poste à 25 h.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **de modifier le poste vacant d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (actuellement à 27 h/15 par semaine) en le fixant à 25 h, à compter du 1^{er} janvier 2013,**
- **de prévoir les crédits correspondants sur le chapitre 12 du budget communal.**

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

20

nombre de membres
absents représentés :

7

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N° 2013 / 03 / 07

Z.A.C. DU T.E.C.
MODIFICATION DU
TRACE D'UN CHEMIN
RURAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La SCI BAUMEL, représentée par M. Serge BAUMEL, est actuellement propriétaire du lot 114 dans la Z.A.C. du T.E.C. Désireux d'étendre son activité, M. BAUMEL s'est porté également acquéreur de la parcelle voisine (lot 115) qui lui a été attribuée par délibération du Conseil municipal en date du 30/09/2011.

Actuellement, ce terrain est de forme trapézoïdale et dans un souci d'optimisation des possibilités d'exploitation de sa future propriété, M. BAUMEL souhaite un redécoupage de cette parcelle pour la rendre rectangulaire. Cette nouvelle forme induit une rematérialisation des limites des terrains ainsi que le déplacement du chemin contigu (chemin du domaine privé de la Commune) qui mène à la propriété PAPIN.

M.BAUMEL s'engage à prendre à sa charge les travaux liés au déplacement du chemin qui doit être soumis à enquête publique et suivi d'une délibération du Conseil Municipal.

Ainsi, par délibération en date du 4 juillet 2012, le Conseil municipal a validé la demande de redécoupage de M. BAUMEL et a autorisé Monsieur le Maire à lancer toute procédure nécessaire à la modification du chemin susvisé.

L'enquête publique pour la modification du chemin s'est déroulée du 27/12/2012 au 10/01/2013. M. Jean-Paul CALAS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Maire par arrêté municipal n°2012/37 du 04/12/2012 modifié par arrêté du 7/12/2012 ; à l'issue de l'enquête, le commissaire a rendu ses conclusions avec un avis favorable.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal au vu des conclusions favorables du commissaire enquêteur, décide :

- **D'établir une convention entre la Commune et M. BAUMEL pour encadrer la prise en charge des travaux susvisés ;**
- **De valider le lancement des études et travaux pour le redécoupage du lot 115 attribué à M. BAUMEL et la modification du chemin contigu ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la modification du chemin susvisé et le redécoupage du terrain.**

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

20

nombre de membres absents représentés :

7

nombre de membres absents excusés non représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N° 2013 / 03 / 08

REFORME DES RYTHMES

SCOLAIRES

REPORT DE LA DATE

D'EFFET DE LA

REFORME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires est publié au Journal Officiel du 26 janvier 2013. Il précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013.

Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Deux objectifs sont poursuivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

La règle commune proposée est la suivante :

- 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées ;
- les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matin à raison de 5h30 maximum pour une journée et 3h30 maximum pour une demi-journée ;
- la pause méridienne ne peut être inférieure à 1 H 30.

Le directeur académique des services de l'Education nationale peut donner son accord à un enseignement le samedi matin en lieu et place du mercredi matin lorsque cette dérogation est justifiée par les particularités du projet éducatif territorial et présente des garanties pédagogiques suffisantes.

L'organisation de la semaine scolaire est décidée par le directeur académique des services de l'Education nationale agissant par délégation du recteur après avis du maire (ou du président de l'établissement public de coopération intercommunal) intéressé.

A ces 24 heures d'enseignement viendront s'ajouter des activités pédagogiques complémentaires, organisées en groupes restreints, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école. L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres.

Il est précisé que de plus, les collectivités territoriales, selon les besoins recensés localement et en fonction de leurs ressources, pourront proposer aux enfants des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et s'inscrivant dans la complémentarité et la continuité de celui-ci.

D'ores et déjà, nous prenons à notre charge des activités éducatives se déroulant avant ou après la classe. Le temps éducatif nouveau qui apparaît du fait de la réforme des rythmes scolaires n'est pas d'une autre nature. Il est assuré par des intervenants sous l'autorité de la collectivité territoriale. Les intervenants actuellement positionnés sur du temps scolaire peuvent, pour tout ou partie, être redéployés sur le temps éducatif. Le taux d'encadrement des activités pour ce temps éducatif nouveau a fait l'objet d'un assouplissement : celui-ci passe à 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 1 pour 10) et de 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 1 pour 14) mais cet assouplissement est accordé de façon dérogatoire dans le cadre d'un projet éducatif territorial.

Les maires ainsi que les conseils d'école auront la possibilité de présenter des projets d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2013, dans le respect des principes posés par le décret. Ces projets, élaborés en concertation avec tous les membres de la communauté éducative, pourront concerner la durée de la pause méridienne et les horaires d'entrée et de sortie des écoles, ainsi que les modalités d'articulation des temps d'enseignement et des temps d'activités éducatifs. Ils seront transmis au directeur académique des services de l'Education nationale dans le courant du troisième trimestre de cette année scolaire.

Cela étant, le décret ouvre également la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée l'application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès du directeur académique au plus tard le 31 mars 2013.

Il convient de préciser qu'au niveau actuel de la concertation avec les équipes pédagogiques et les parents d'élèves, la municipalité s'oriente vers le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015 .

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Vu le code de l'éducation,**
- **Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires**
- **Vu l'avis favorable du Conseil Général du Gard, autorité organisatrice des transports scolaires du premier degré,**
- **Considérant les conclusions de la concertation avec les équipes pédagogiques et les parents d'élèves,**

décide de :

- **solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales ;**
- **charger Monsieur le Maire d'en informer le directeur académique des services de l'Education nationale.**

Le Maire
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

20

nombre de membres
absents représentés :

7

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N° 2013 / 03 / 09

**RENATURATION DU
CANABOU
ACQUISITIONS DIVERSES**

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Dans le cadre du projet de restauration du Canabou à Marguerittes porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin du Vistre (anciennement SMBVV), la Commune a délibéré le 27 avril 2011 :

- pour valider la réalisation de ce projet,
- arrêter le périmètre d'acquisition foncière et,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne réalisation du projet.

Ainsi, des acquisitions foncières de terrains dans ce périmètre ont déjà été réalisées.

A présent, des propositions amiables d'acquisition, avec les offres d'indemnisation correspondantes, ont été faites aux propriétaires des longs de berge du ruisseau pour finaliser le projet.

PROPRIETAIRE	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE		MONTANT		INDEMNITES REMPLOI ET PERTE DE HAIES ET AUTRES	TOTAL
		NON CADASTREE	CADASTREE	NON CADASTREE (0,40 €/m ²)	CADASTREE (2,915 €/m ²)		
GADILLE Cyril	AX 341 - 342	207m ²	397 m ²	82.82 €	1 157.26 €	372.02 €	1.612,08 €
GARCIA Corine	AX 283	204m ²	320m ²	81.60 €	932.80 €	30432 €	1.318,72 €
DELON Olivier	AX 164	64m ²	41m ²	25.60 €	119.52 €		145.12 €
BOYER Jacques	AX 145	104m ²	437m ²	42.00 €	1 273.00 €	395 + 900 + 307 €	2.917,00 €
DEBORD Thérèse	AX 181		64m ²		25.60 €		25.60 €
LEDER Sébastien	AX 336	62m ²	9m ²	24.80 €	26.24 €		51.04 €
MARTINEZ Angèle /NAVARRO- LEROUEIL Annie	AX 260	52m ²	1m ²	20.80 €	2.92 €		23.72 €

PROPRIETAIRE	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE		MONTANT		INDEMNITES REMPLOI ET PERTE DE HAIES ET AUTRES	TOTAL
		NON CADASTREE	CADASTREE	NON CADASTREE (0,40 €/m ²)	CADASTREE (2,915 €/m ²)		
NAVARRO-LEROUEIL Annie	AX 259	61m ²	12m ²	24.40 €	34.98 €		59.38 €
EMIA - GARDOUZE Alain	AX 183	338m ²	41m ²	135.20 €	119.52 €		254.72 €
VAUSSENAT TARDIEU	AX 184-185- 186	142/259m ²	8m ²	160.40 €	23.32 €		183.72 €
LAURIOL Guy	AX 187-188- 189	70m ²		28.00 €			28.00 €
JOVENET Maurice	AX 190	84m ²		33.60 €			33.60 €
TOTAL							6.652,70 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **d'approuver ces acquisitions amiables correspondantes et,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.**

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU
 EXECUTOIRE
 après dépôt en préfecture
 le
 et publication ou notification
 le
 DOCUMENT CERTIFIE
 CONFORME
 Le Maire,

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

20

nombre de membres absents représentés :

7

nombre de membres absents excusés non représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N° 2013 / 03 / 10A

**MISE EN SECURITE DE
L'ANCIENNE CHAPELLE
DEMANDE DE
SUBVENTION
A NIMES METROPOLE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Considérant l'histoire de l'ancienne chapelle de Marguerittes et l'état lamentable dans lequel elle se trouve actuellement posant des problèmes de sécurité, la Ville de Marguerittes a acheté cette ancienne chapelle afin, dans un premier temps, de mettre ce bâtiment en sécurité extérieure et, ensuite, de la remettre en valeur.

La municipalité a souhaité inscrire au budget primitif 2013 les travaux de mise en sécurité extérieure de l'ancienne chapelle et a demandé au bureau d'étude retenu d'élaborer le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) rassemblant les clauses techniques du marché ; il se présente ainsi qu'il suit :

LOT 1 – UNIQUE – GROS ŒUVRE/CHARPENTE/COUVERTURE

- Installation de chantier avec protections et mise en place d'échafaudage
- Dépose de la couverture existante
- Dépose de solives et de fermes bois
- Arasement des murs avec réalisation de chaînages béton armé
- Réalisation d'une dalle béton armé au-dessus de la voûte d'arêtes
- Pose de nouvelles solives et de nouvelles fermes bois
- Traitement des charpentes conservées
- Voligeage et pose d'une nouvelle couverture avec réalisation de faîtage et rives maçonnées
- Réalisation d'enduits ciment en pieds de mur (tour) et pose de chéneaux zinc
- Enlèvement des végétaux en façades et en toiture y compris traitement curatif
- Dépose de l'antenne et arasement du conduit de cheminée de la maison bleue
- Blocage de pierres en façades
- Divers travaux de déposes et de démolitions
- Repli du matériel et nettoyage des abords du chantier.

Le montant des travaux de mise en sécurité sont estimés à 131.226,32 € TTC.

Le projet culturel de Nîmes Métropole a pour ambition de compléter l'offre culturelle mise en œuvre par les Communes en dotant le territoire d'équipements structurants mais aussi en organisant une activité culturelle diversifiée.

Le conseil communautaire de Nîmes Métropole au cours de sa réunion plénière du 12/12/2011 a approuvé le principe d'attribution des fonds de concours aux Communes membres présentant un projet visant la création ou la rénovation d'un équipement culturel entrant dans l'un des 3 cadres ci-après :

- Equipement culturel structurant, à construire et/ou à aménager, à vocation intercommunale porté par une Commune membre, au service d'un bassin de vie et unique sur celui-ci ;
- Equipement culturel existant de proximité, s'inscrivant dans les programmes prioritaires communautaires, en création ou nécessitant des travaux d'aménagement ou d'extension non rattachables à l'entretien courant ;
- Petit patrimoine culturel.

La réhabilitation de l'ancienne Chapelle entre dans cette dernière clause et pourrait permettre à la Commune de Marguerittes de bénéficier d'une aide financière puisque le niveau d'intervention de Nîmes Métropole par opération, dans le cas du petit patrimoine culturel, est plafonné à hauteur de 25 % du montant HT de l'opération dans la limite de 50 % de la charge HT supportée par la Commune (déduction faite des autres participations) et plafonné à 50 000 euros.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **de solliciter une subvention au taux maximum auprès de Monsieur le Président de Nîmes Métropole dans le cadre du fonds de concours Culture – alinéa 2-3 "petit patrimoine historique" ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette demande de subvention.**

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

20

nombre de membres absents représentés :

7

nombre de membres absents excusés non représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N° 2013 / 03 / 10B

**MISE EN SECURITE DE
L'ANCIENNE CHAPELLE
DEMANDE DE
SUBVENTION
AU CONSEIL GENERAL
DU GARD**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Considérant l'histoire de l'ancienne chapelle de Marguerittes et l'état lamentable dans lequel elle se trouve actuellement posant des problèmes de sécurité, la Ville de Marguerittes a acheté cette ancienne chapelle afin, dans un premier temps, de mettre ce bâtiment en sécurité extérieure et, ensuite, de la remettre en valeur.

La municipalité a souhaité inscrire au budget primitif 2013 les travaux de mise en sécurité extérieure de l'ancienne chapelle et a demandé au bureau d'étude retenu d'élaborer le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) rassemblant les clauses techniques du marché ; il se présente ainsi qu'il suit :

LOT 1 – UNIQUE – GROS ŒUVRE/CHARPENTE/COUVERTURE

- Installation de chantier avec protections et mise en place d'échafaudage
- Dépose de la couverture existante
- Dépose de solives et de fermes bois
- Arasement des murs avec réalisation de chaînages béton armé
- Réalisation d'une dalle béton armé au-dessus de la voûte d'arêtes
- Pose de nouvelles solives et de nouvelles fermes bois
- Traitement des charpentes conservées
- Voligeage et pose d'une nouvelle couverture avec réalisation de faîtage et rives maçonnées
- Réalisation d'enduits ciment en pieds de mur (tour) et pose de chéneaux zinc
- Enlèvement des végétaux en façades et en toiture y compris traitement curatif
- Dépose de l'antenne et arasement du conduit de cheminée de la maison bleue
- Blocage de pierres en façades
- Divers travaux de déposes et de démolitions
- Repli du matériel et nettoyage des abords du chantier.

Le montant des travaux de mise en sécurité sont estimés à 131.226,32 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil général du Gard, l'obtention d'une subvention au taux maximum pour la mise en sécurité extérieure de l'ancienne chapelle ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette demande de subvention.**

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

20

nombre de membres
absents représentés :

7

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N° 2013 / 03 / 10C

**MISE EN SECURITE DE
L'ANCIENNE CHAPELLE**

**DEMANDE DE
SUBVENTION**

AU CONSEIL REGIONAL

**LANGUEDOC-
ROUSSILLON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SEANCE DU 27 MARS 2013

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerites, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Considérant l'histoire de l'ancienne chapelle de Marguerites et l'état lamentable dans lequel elle se trouve actuellement posant des problèmes de sécurité, la Ville de Marguerites a acheté cette ancienne chapelle afin, dans un premier temps, de mettre ce bâtiment en sécurité extérieure et, ensuite, de la remettre en valeur.

La municipalité a souhaité inscrire au budget primitif 2013 les travaux de mise en sécurité extérieure de l'ancienne chapelle et a demandé au bureau d'étude retenu d'élaborer le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) rassemblant les clauses techniques du marché ; il se présente ainsi qu'il suit :

LOT 1 – UNIQUE – GROS ŒUVRE/CHARPENTE/COUVERTURE

- Installation de chantier avec protections et mise en place d'échafaudage
- Dépose de la couverture existante
- Dépose de solives et de fermes bois
- Arasement des murs avec réalisation de chaînages béton armé
- Réalisation d'une dalle béton armé au-dessus de la voûte d'arêtes
- Pose de nouvelles solives et de nouvelles fermes bois
- Traitement des charpentes conservées
- Voligeage et pose d'une nouvelle couverture avec réalisation de faîtage et rives maçonnées
- Réalisation d'enduits ciment en pieds de mur (tour) et pose de chéneaux zinc
- Enlèvement des végétaux en façades et en toiture y compris traitement curatif
- Dépose de l'antenne et arasement du conduit de cheminée de la maison bleue
- Blocage de pierres en façades
- Divers travaux de déposes et de démolitions
- Repli du matériel et nettoyage des abords du chantier.

Le montant des travaux de mise en sécurité sont estimés à 131.226,32 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil régional Languedoc-Roussillon, l'obtention d'une subvention au taux maximum pour la mise en sécurité extérieure de l'ancienne chapelle ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette demande de subvention.**

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

20

nombre de membres absents représentés :

7

nombre de membres absents excusés non représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N°2013 / 03 / 11A

EXTENSION
VIDEO PROTECTION
DEMANDE DE
SUBVENTION
AUPRES DE LA
PREFECTURE DU GARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après avoir obtenu l'aide du groupement de gendarmerie départementale du Gard pour l'élaboration du diagnostic de sureté, la Ville de Marguerittes a fait l'objet d'une autorisation préfectorale (arrêté n°2011-192-0028 du 11/07/2011) pour l'installation de 27 caméras. Ce système a été totalement installé au cours de l'année 2012.

Considérant les problèmes de troubles à l'ordre public auxquels est confrontée la Commune de Marguerittes ainsi que les attentes et demandes récurrentes des administrés en matière de sécurité et de tranquillité publiques sur la voie publique, la municipalité a souhaité étendre de système de vidéo protection par l'installation de 5 caméras supplémentaires aux endroits suivants :

- Vers le collège : 1 caméra,
- Vers le gymnase : 2 caméras,
- Vers la médiathèque : 1 caméra,
- Vers les arènes : 1 caméra.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **de confirmer sa position favorable pour l'extension du système de vidéosurveillance sur le territoire de la Commune de Marguerittes à compter de 2013**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de modification du réseau communal de vidéo protection urbaine auprès de la Préfecture du Gard,**

- de solliciter une demande de subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,
- de signer tout document relatif à cet investissement.

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

20

nombre de membres absents représentés :

7

nombre de membres absents excusés non représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N° 2013 / 03 / 11B

EXTENSION
VIDEO PROTECTION
DEMANDE DE
SUBVENTION
AUPRES DE
NIMES METROPOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après avoir obtenu l'aide du groupement de gendarmerie départementale du Gard pour l'élaboration du diagnostic de sureté, la Ville de Marguerittes a fait l'objet d'une autorisation préfectorale (arrêté n°2011-192-0028 du 11/07/2011) pour l'installation de 27 caméras. Ce système a été totalement installé au cours de l'année 2012.

Considérant les problèmes de troubles à l'ordre public auxquels est confrontée la Commune de Marguerittes ainsi que les attentes et demandes récurrentes des administrés en matière de sécurité et de tranquillité publiques sur la voie publique, la municipalité a souhaité étendre de système de vidéo protection par l'installation de 5 caméras supplémentaires aux endroits suivants :

- Vers le collège : 1 caméra,
- Vers le gymnase : 2 caméras,
- Vers la médiathèque : 1 caméra,
- Vers les arènes : 1 caméra.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **de confirmer sa position favorable pour l'extension du système de vidéosurveillance sur le territoire de la Commune de Marguerittes à compter de 2013**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de modification du réseau communal de vidéo protection urbaine auprès de la Préfecture du Gard,**

- **de solliciter une demande de subvention au taux maximum auprès de Nîmes Métropole,**
- **de signer tout document relatif à cet investissement.**

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SEANCE DU 27 MARS 2013

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

20

nombre de membres
absents représentés :

7

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N°2013 / 03 / 12A

**REHABILITATION DES
BASSINS DE LA PISCINE
DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DE NIMES METROPOLE**

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerites, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La piscine municipale de Marguerites a été construite en 1975 et présente des dysfonctionnements qui imposent de gros travaux de réhabilitation et de remise aux normes. Les problèmes constatés sont les suivants :

- Les canalisations de refoulement du réseau de recirculation des eaux des bassins sont sujettes à des casses fréquentes qui provoquent d'importantes fuites,
- Les goulottes de récupération des eaux de surface sont à remplacer,
- Diverses sources de fuites mises en évidence par des tests d'étanchéité et une inspection vidéo.

Le remplacement des canalisations de refoulement en périphérie des bassins entraîne la démolition complète des plages et leur reconstruction. Cette opération permettra la mise en conformité des plages car les pentes permettant l'écoulement des eaux de pluie ne sont pas en adéquation avec la réglementation en vigueur.

Le projet se décompose en deux tranches :

- Tranche 1 – estimation :
 - Remplacement des canalisations de refoulement, voire d'aspiration et toutes sujétions découlant des travaux de génie civil,
 - Réfection des joints de carrelage intérieurs des bassins.
- Tranches 2 et 3 :
 - Installation d'un système de traitement automatique de l'eau des bassins,
 - Mise en conformité de l'hydraulique des bassins (séparation des réseaux, temps de recyclage ...),
 - Réaménagement complet de l'accueil et des vestiaires,
 - Mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La tranche 1 a fait l'objet d'une consultation d'entreprise et l'ouverture des plis donne pour les entreprises mieux et moins disantes les montant suivants :

- . Lot 1 – démolition gros œuvre : 320.410,90 € ttc - entreprise ARA Constructions
- . Lot 2 – réseaux et canalisations :27.747,20 € ttc - entreprise Euro Technologie
- . Soit un total de :348.158,10 € ttc. (291 102.09 € ht)

Rappel - Le marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 6,5 % du montant des travaux, soit un total de 348.158,10 x 6.5% = 22.630 € ttc.

Afin de pouvoir financer cette dépense, la municipalité a décidé de solliciter une subvention auprès de Nîmes Métropole. En effet, cette structure peut participer financièrement à une telle dépense sous certaines conditions. Dans ce cadre, le 21/05/2012, le Conseil Communautaire a délibéré pour modifier les règles d'attribution des fonds de concours en matière sportive ; l'attribution de ces fonds se fera dans les conditions ci-après :

- A titre prioritaire, aux équipements sportifs à créer sous condition de
 - Correspondre à un projet intéressant au moins deux communes liées par convention expresse
 - Répondre à un réel besoin sur le secteur géographique concerné de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.
- A titre exceptionnel, aux équipements sportifs existants nécessitant des travaux de remise en état et de remise aux normes de sécurité ; les équipements doivent être rares et susceptible d'être utilisés par un minimum de deux communes membres.
- A titre exceptionnel, aux équipements sportifs existants nécessitant des travaux lourds d'aménagement ou d'extension, non rattachable à l'entretien courant.

Dans les deux derniers cas, le niveau d'intervention de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, par opération, est plafonné à hauteur de 25 % du montant HT restant de l'opération, dans la limite de 50 % de la charge HT supportée par la Commune (après déduction des autres participations) et plafonnée à une valeur absolue de 70 000 € nets.

Le plan de financement des travaux à faire, inscrits dans le budget primitif 2013, est le suivant :

• Dépenses – réhabilitation de l'extérieur de la piscine :	350.000 € TTC
• Recettes – subvention de Nîmes Métropole :	70.000 € TTC
• Recours à l'emprunt :	80.000 € TTC
• Autofinancement :	200.000 € TTC

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **de solliciter une subvention au taux maximum auprès de Monsieur le Président de Nîmes Métropole dans le cadre du fonds de concours en matière sportive – article 2 alinéa 3 "équipements sportifs existants nécessitant des travaux de remise en état"» - et,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette demande de subvention.**

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Le Maire
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

20

nombre de membres
absents représentés :

7

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N°2013 / 03 / 12B

**REHABILITATION DES
BASSINS DE LA PISCINE
DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DU CONSEIL REGIONAL
LANGUEDOC-
ROUSSILLON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La piscine municipale de Marguerittes a été construite en 1975 et présente des dysfonctionnements qui imposent de gros travaux de réhabilitation et de remise aux normes. Les problèmes constatés sont les suivants :

- Les canalisations de refoulement du réseau de recirculation des eaux des bassins sont sujettes à des casses fréquentes qui provoquent d'importantes fuites,
- Les goulottes de récupération des eaux de surface sont à remplacer,
- Diverses sources de fuites mises en évidence par des tests d'étanchéité et une inspection vidéo.

Le remplacement des canalisations de refoulement en périphérie des bassins entraîne la démolition complète des plages et leur reconstruction. Cette opération permettra la mise en conformité des plages car les pentes permettant l'écoulement des eaux de pluie ne sont pas en adéquation avec la réglementation en vigueur.

Le projet se décompose en deux tranches :

- Tranche 1 – estimation :
 - Remplacement des canalisations de refoulement, voire d'aspiration et toutes sujétions découlant des travaux de génie civil,
 - Réfection des joints de carrelage intérieurs des bassins.
- Tranches 2 et 3 :
 - Installation d'un système de traitement automatique de l'eau des bassins,
 - Mise en conformité de l'hydraulique des bassins (séparation des réseaux, temps de recyclage ...),
 - Réaménagement complet de l'accueil et des vestiaires,
 - Mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La tranche 1 a fait l'objet d'une consultation d'entreprise et l'ouverture des plis donne pour les entreprises mieux et moins disantes les montant suivants :

- . Lot 1 – démolition gros œuvre : 320.410,90 € ttc - entreprise ARA Constructions
- . Lot 2 – réseaux et canalisations :27.747,20 € ttc - entreprise Euro Technologie
- . Soit un total de :348.158,10 € ttc. (291 102.09 € ht)

Rappel - Le marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 6,5 % du montant des travaux, soit un total de 348.158,10 x 6.5% = 22.630 € ttc.

Afin de pouvoir financer cette dépense, la municipalité a décidé de solliciter une subvention auprès du Conseil régional du Languedoc-Roussillon.

Le plan de financement des travaux à faire, inscrits dans le budget primitif 2013, est le suivant :

- | | |
|-------------------------------------------------------------------|---------------|
| • Dépenses – réhabilitation de l'extérieur de la piscine : | 350.000 € TTC |
| • Recettes – subvention du Conseil régional LR : | 70.000 € TTC |
| • Recours à l'emprunt : | 80.000 € TTC |
| • Autofinancement : | 200.000 € TTC |

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **de solliciter une subvention au taux maximum auprès de Monsieur le Président du Conseil régional du Languedoc-Roussillon et,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette demande de subvention.**

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Le Maire
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

20

nombre de membres
absents représentés :

7

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N°2013 / 03 / 12C

**REHABILITATION DES
BASSINS DE LA PISCINE
DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DU CONSEIL GENERAL
DU GARD**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La piscine municipale de Marguerittes a été construite en 1975 et présente des dysfonctionnements qui imposent de gros travaux de réhabilitation et de remise aux normes. Les problèmes constatés sont les suivants :

- Les canalisations de refoulement du réseau de recirculation des eaux des bassins sont sujettes à des casses fréquentes qui provoquent d'importantes fuites,
- Les goulottes de récupération des eaux de surface sont à remplacer,
- Diverses sources de fuites mises en évidence par des tests d'étanchéité et une inspection vidéo.

Le remplacement des canalisations de refoulement en périphérie des bassins entraîne la démolition complète des plages et leur reconstruction. Cette opération permettra la mise en conformité des plages car les pentes permettant l'écoulement des eaux de pluie ne sont pas en adéquation avec la réglementation en vigueur.

Le projet se décompose en deux tranches :

- Tranche 1 – estimation :
 - Remplacement des canalisations de refoulement, voire d'aspiration et toutes sujétions découlant des travaux de génie civil,
 - Réfection des joints de carrelage intérieurs des bassins.
- Tranches 2 et 3 :
 - Installation d'un système de traitement automatique de l'eau des bassins,
 - Mise en conformité de l'hydraulique des bassins (séparation des réseaux, temps de recyclage ...),
 - Réaménagement complet de l'accueil et des vestiaires,
 - Mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La tranche 1 a fait l'objet d'une consultation d'entreprise et l'ouverture des plis donne pour les entreprises mieux et moins disantes les montant suivants :

- . Lot 1 – démolition gros œuvre : 320.410,90 € ttc - entreprise ARA Constructions
- . Lot 2 – réseaux et canalisations :27.747,20 € ttc - entreprise Euro Technologie
- . Soit un total de :348.158,10 € ttc. (291 102.09 € ht)

Rappel - Le marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 6,5 % du montant des travaux, soit un total de 348.158,10 x 6.5% = 22.630 € ttc.

Afin de pouvoir financer cette dépense, la municipalité a décidé de solliciter une subvention auprès du Conseil général du Gard.

Le plan de financement des travaux à faire, inscrits dans le budget primitif 2013, est le suivant :

- **Dépenses** – réhabilitation de l'extérieur de la piscine : 350.000 € TTC
- **Recettes** – subvention du Conseil général du Gard : 70.000 € TTC
- Recours à l'emprunt : 80.000 € TTC
- Autofinancement : 200.000 € TTC

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **de solliciter une subvention au taux maximum auprès de Monsieur le Président du Conseil général du Gard et,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette demande de subvention.**

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Le Maire
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

20

nombre de membres
absents représentés :

7

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N° 2013 / 03 / 13

CONVENTION
D'ASSISTANCE A
MAITRISE D'OUVRAGE
SPL AGATE

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le diagnostic foncier réalisé par l'Etablissement Public Foncier du Languedoc Roussillon sur l'ensemble du territoire de Nîmes Métropole a permis d'identifier les sites sur lesquels une action foncière publique pourrait être envisagée pour permettre, notamment, de produire des logements conformément au Plan Local de l'Habitat. La Commune de Marguerittes a été retenue, précisément le site de "Mézeirac".

La municipalité, considérant la forte demande de logements, a souhaité engager une réflexion en vue de permettre la réalisation d'opérations de logements libres et de logements sociaux sur le secteur dénommé "Mézeirac", d'une superficie d'environ 4,4 hectares.

C'est dans ce cadre que, par délibération du 04/07/2012, le Conseil municipal approuvait la convention opérationnelle à intervenir avec l'Etablissement Foncier Public afin que cette structure puisse, en amont de l'aménagement, assurer le portage des terrains, pour le compte de la Commune, le temps que la collectivité définisse son projet d'aménagement sur le site de Mézeirac.

Conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, il est nécessaire que la Commune :

- **Engage une procédure d'information et de concertation avec les habitants, les associations et les autres personnes concernées par le projet d'aménagement du secteur de Mézeirac de la Commune de Marguerittes et ce, jusqu'à l'approbation par le Conseil municipal, du dossier d'aménagement d'ensemble ;**
- **Mette à la disposition du public, en mairie de Marguerittes, un registre sur lequel chacun pourra consigner ses observations ;**
- **Organise une campagne d'information du public, en utilisant les différents moyens dont peut disposer la Commune de Marguerittes afin de le renseigner sur la tenue d'une**

exposition sur le projet qui se tiendra aux heures d'ouverture de la mairie et de réunions publiques.

De plus, considérant la qualité d'administrateur de la Commune de Marguerittes au sein de la société publique locale "Agate" qui est habilitée à réaliser des études préalables à tout aménagement, la municipalité propose de confier à la SPL une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui devra piloter les opérations préalables dans le cadre d'une convention à passer pour un montant de 14 950 € HT.

ELEMENTS DE CETTE CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

ARTICLE 1 – OBJET

La convention est destinée à définir le mode d'intervention ainsi que les missions de la SPL Agate :

- **Assistance dans la phase de constitution de l'équipe projet**
 - (consultation des différents bureaux d'études techniques (BET) qui composeront l'équipe projet).
- **Pilotage et suivi des études préalables**
 - Encadrement des entreprises et bureaux d'étude durant leur mission,
 - Coordination et mobilisation des différents intervenants tout au long des études pour une meilleure cohérence entre elles,
 - Suivi des contraintes et, le cas échéant, accompagnement de la maîtrise d'ouvrage dans l'adaptation du projet,
 - Gestion du calendrier des études,
 - Contrôle de la facturation des intervenants, bureaux d'études, etc.,
- **Concertation du public**
 - Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage dans l'organisation de la concertation y compris lors des réunions publiques,
 - Rédaction du dossier de concertation du public,
 - Préparation des documents d'exposition.
- **Concertation des acteurs institutionnels**
 - Accompagnement, appuis technique et juridique de la maîtrise d'ouvrage dans les échanges avec les acteurs institutionnels et les personnes publiques associées à l'élaboration du projet de ZAC.
- **Montage du dossier de création**
 - Collationnement et montage des dossiers définitifs fournis par les BET concernés et montage du dossier de création de la ZAC conformément à l'article R311-2 du Code de l'Urbanisme :
 - Un rapport de présentation qui expose notamment
 - l'objet et la justification de l'opération,
 - comporte une description de l'état du site et de son environnement,
 - indique le programme global prévisionnel des constructions à édifier dans la zone,
 - énonce les raisons pour lesquelles, au regard des dispositions d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Commune et de l'insertion dans l'environnement naturel ou urbain, le projet faisant l'objet du dossier de création a été retenu,
 - un plan de situation,
 - un plan de délimitation du ou des périmètres composant la zone,
 - l'étude d'impact définie à l'article R.122-3 du Code de l'Environnement,
 - régime fiscal (TLE, taxe d'aménagement ...).

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

Elle prendra fin à l'issue de l'approbation par le Conseil Municipal du dossier de création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) sur le périmètre à aménager. La durée maximum est fixée à 12 mois.

ARTICLE 3 – REMUNERATION DE LA SOCIETE

La rémunération de la société est fixée à 14 950 € HT, soit 17 880.20 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **de confier à la société publique locale Agate le soin de procéder au pilotage des études préalables nécessaires à l'aménagement d'une opération d'ensemble sur le secteur communal de Mézeirac,**
- **d'approuver la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à la SPL Agate le soin de piloter les études préalables pour un montant de 14 950 € HT,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

20

nombre de membres
absents représentés :

7

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N° 2013 / 03 / 14

AVENUE DE MEZEIRAC

SIGNATURE DES

MARCHES

(GROUPEMENT DE

COMMANDES)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SEANCE DU 27 MARS 2013

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerites, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 24/10/2012, le Conseil municipal autorisait la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole pour réaliser en commun le renouvellement des réseaux humides de Nîmes Métropole et la création du réseau "eaux pluviales" pour la Ville, dans l'avenue de Mézeirac.

Une convention a été passée entre les deux parties pour préciser les droits et obligations de chacun. Le coordonnateur du groupement est la Ville de Marguerites

RAPPEL DES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA CONVENTION

A ce titre, il devra, au nom des signataires de la convention procéder à :

- La mise en œuvre de l'ensemble des opérations de sélection, conformément au Code des Marchés Publics (CMP), d'un ou de plusieurs cocontractants et, y compris, le choix des titulaires,
- La signature et la notification du ou des marchés,
- L'organisation de l'exécution du ou des marchés (la réception des ouvrages se fera obligatoirement en présence de Nîmes Métropole),
- La passation, la signature, la notification et l'exécution des avenants et des marchés complémentaires ou de prestations similaires au marché initial qui peuvent être passés en application de l'article 35 – II du CMP.

MONTAGE DES DOSSIERS DE CONSULTATION

Coordination SPS (coordination sécurité protection de la santé) – les pièces techniques du dossier de consultation pour la prestation de coordination SPS seront rédigées par :

- Nîmes Métropole pour les travaux relatifs à l'eau potable et eaux usées,
- La Ville pour les travaux la concernant.

Le coordinateur se chargera de la rédaction des pièces administratives et du montage final du dossier.

PASSATION DES MARCHES

Pour les marchés à procédure adaptée (mapa), le coordonnateur procédera à leurs passations dans le respect des dispositions du CMP applicables aux collectivités territoriales et selon les règles qu'il déterminera.

Les rapports d'analyses des offres seront rédigés par le coordonnateur et devront être transmis pour validation à chaque maître d'ouvrage pour chaque marché public préalablement aux choix de la commission d'appel d'offres de groupement de commande pour les marchés relevant de sa compétence soit aux choix de l'exécutif du coordonnateur pour les mapa.

EXECUTION DU MARCHÉ

L'exécution du marché sera assurée par le coordonnateur qui aura la charge de toutes les prestations administratives et techniques nécessaires à la réalisation de l'opération (notamment les ordres de service nécessitant une signature du maître d'ouvrage, les procès-verbaux de réception des ouvrages et/ou des missions, les avenants aux marchés, etc.).

Les représentants de Nîmes Métropole suivront les travaux d'AEP, d'EU et valideront les choix techniques et financiers relatifs à leurs domaines de compétence. Les services de Nîmes Métropole participeront aux réunions de chantier ainsi qu'à la réception des ouvrages.

FINANCEMENT DE L'OPERATION

Chaque cocontractant est responsable du financement des prestations dont il a la compétence et chaque maître d'ouvrage assurera le paiement de l'entreprise pour la partie qui lui revient.

Pour les missions ne précisant pas la nature des prestations relatives à chaque maître d'ouvrage (SPS ...), la répartition des honoraires sera calculée sur la base du prorata des montants des travaux propres à chaque maître d'ouvrage.

DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue à compter de la date de signature pour une durée nécessaire à la passation, la signature, la notification et l'exécution du ou des marchés, objet de la présente convention de groupement de commandes.

Considérant qu'il est préférable pour des raisons techniques, d'économies financières et de limitation en matière de gêne pour les utilisateurs du domaine public, d'exécuter les travaux relatifs aux trois réseaux en même temps et par la même entreprise,

Considérant l'estimation des travaux :

- Eaux usées : 210 000 € TTC,
- Eau potable : 180 000 € TTC,
- Eaux pluviales : 79.732 € TTC (plus 20.637 € TTC avec l'option).

Le coordonnateur décide de lancer le marché global des travaux, à prix unitaires et un seul lot, sous procédure adaptée (article 28 du CMP).

L'acte d'engagement et le détail quantitatif préciseront les parts directement financées par Nîmes Métropole et par la Ville de Marguerittes.

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché afférant correspondant ainsi que tout acte à intervenir.

Le Maire
William PORTAL

La présente délibération annule et remplace la délibération de même objet déposée à la préfecture du Gard le 4 avril 2013.

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

20

nombre de membres
absents représentés :

7

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N° 2013 / 03 / 15

**VENTE D'UNE PARTIE DE
TERRAIN
IMPLANTATION D'UN
PYLONE RFF**

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Dans le cadre du "Système Global de Communication Mobile pour les Voies Ferrées", la SNCF a prévu d'installer un pylône sur la commune de Marguerittes pour étendre le réseau de télécommunications ferroviaire. La Commune a été contactée par l'entreprise qui va réaliser les travaux pour le compte de Réseau Ferré de France (SYNERAIL/GRANIUO RAIL CENTRE EST).

Ce pylône aura une hauteur de 25 mètres avec en base un socle de 3 mètres sur 3. RFF a prévu d'installer cet ouvrage sur la parcelle AY 91, lui appartenant.

Problème : cette parcelle, même si elle jouxte la voie ferrée, se situe en pleine zone urbaine de Marguerittes, à côté d'habitations (angle rue de Moulès et chemin de Rodilhan).

Solution proposée : un périmètre d'implantation a été imposé par RFF. De l'autre côté de la voie, en zone agricole, il existe des parcelles qui appartiennent à la Commune et qui se situent bien dans la zone de recherche. Il semble donc important de pouvoir leur proposer ces terrains afin d'éviter l'implantation de cet ouvrage conséquent en zone urbaine.

Après étude sur le terrain, ce pylône peut être installé sur une partie de la parcelle cadastrée AW 110. SYNERAIL a fait parvenir un compromis de vente comprenant une proposition de prix à l'achat (6000 euros pour 100 m²) et une convention de passage sur les parcelles voisines communales pour l'accès à ce prochain site.

La société s'engage également à prendre tous les frais à sa charge (géomètre, mise en état du chemin pour accéder au site susvisé, déplacements des arbustes...).

Le service de France Domaine, par courrier du 1^{er} mars 2013, estime la valeur de ces 100 m² de l'ordre de 2 € le m² soit 200 € pour les 200 m² à extraire de la parcelle AW 110.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **considérant la nécessité d'éviter l'implantation d'un pylône de 25 mètres en pleine zone urbaine jouxtant des habitations,**
- **considérant l'avis du service de France Domaine,**

décide :

- **d'approuver la vente à la société SYNERAIL d'une partie de la parcelle AW 110 pour une superficie de 100 m² pour le prix de 6 000 €. ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente correspondant ainsi que l'acte notarié à intervenir ;**
- **d'approuver la signature d'une convention de passage sur les parcelles voisines communales pour l'accès à ce prochain site ;**
- **d'accepter que tous les frais inhérents à cette cession soit à prendre en charge intégralement par la société (géomètre, mise en état du chemin, déplacement des arbustes, ...) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants (documents d'arpentage, actes notariés,...).**

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

20

nombre de membres
absents représentés :

7

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N° 2013 / 03 / 16

Z.A.C. DU T.E.C.
CESSION GRATUITE
AU S.D.I.S.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le Conseil municipal avait délibéré le 29/02/2012 pour céder à l'euro symbolique le terrain d'assiette de la construction de la caserne des sapeurs-pompiers et permettre de cadastrer l'ancien chemin rural qui traversait cette propriété.

Afin de finaliser l'acte notarié correspondant, il est nécessaire de viser expressément les terrains concernés par la cession, d'autant plus qu'une nouvelle numérotation cadastrale est intervenue lors de ces divisions.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **d'approuver la cession au SDIS30 des parcelles suivantes :**
 - BV 63 (issue de BV 11),
 - BV 64 (issue de BV 58),
 - BV 66 (provenant du domaine public),
 - BT 284 (issue de BT 1),
 - BT 286 (issue de BT 16),
 - BT 288 (issue de BT 235),
 - BT 290 (provenant du domaine public).
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.**

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Le Maire
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SEANCE DU 27 MARS 2013

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

20

nombre de membres
absents représentés :

7

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N° 2013 / 03 / 17

RUE DES VENDANGEURS

DOMAINE PUBLIC

(TROTTOIR)

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerites, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 29/02/2012, la Commune de Marguerites a vendu à la société Bastin, la parcelle communale cadastrée CA n° 458, d'une contenance de 2 686 m², située rue des Vendangeurs, au lieu-dit "Perle Nord".

M. Bastin nous signale un problème de domaine public ; en effet, le trottoir et les places de stationnement qui longent le côté pair de la fin de la rue des Vendangeurs (et passent devant la propriété Bastin) sont cadastrés. Ainsi, alors même qu'ils appartiennent à la Commune et sont affectés à l'usage direct du public, cette numérotation cadastrale peut induire une confusion en faisant supposer que ce bien appartiendrait au domaine privé de la Commune.

Pour éviter cette confusion, le Conseil municipal doit constater l'affectation au domaine public de ce trottoir et de ces places de stationnement et adresser une demande au service du cadastre pour retirer cette numérotation.

Par ailleurs, il conviendra également d'y inclure le bout de trottoir cadastré CA 494 issu de la division de la parcelle cadastrée CA 458 que la Commune a vendu à la SARL BASTIN (ancienne décharge). En effet, dans l'emprise du terrain initial, il est apparu qu'un bout de trottoir y était inclus. Un bornage a donc été réalisé pour le sortir de la vente et le laisser par conséquent à la Commune. Ce bout de trottoir cadastré, qui constitue une continuité du trottoir cadastré CA 494, devra de même être constaté comme affecté à la domanialité.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal,

- **Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29,**
- **Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L 2111-1,**
- **Considérant le fait que les trottoirs cadastrés CA 479 et CA 494 longeant la rue des Vendangeurs appartiennent à la Commune et sont affectés à l'usage direct du public,**
- **Considérant la nécessité d'éviter la confusion entre le domaine privé et le domaine public de la Commune,**

décide :

- **de constater l'affectation à la domanialité publique des trottoirs cadastrés CA 479 et CA 494 ;**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour supprimer cette numérotation cadastrale.**

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

20

nombre de membres absents représentés :

7

nombre de membres absents excusés non représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N° 2013 / 03 / 18

**CONVENTION
DE SERVITUDE B.R.L.
PARCELLE AX N° 141**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Dans le cadre des travaux de création d'une zone de rétention végétalisée réalisés par Nîmes Métropole, un ouvrage de la compagnie nationale d'aménagement de la région du BAS RHONE ET DU LANGUEDOC (BRL) est devenu inexploitable. En effet, une borne de distribution d'eau brute (avec compteur pour les souscriptions de contrat) se retrouve au milieu de cette zone. Or, la Commune doit respecter une ancienne servitude pour permettre l'exploitation de la borne par BRL.

Il convenait donc simplement de déplacer cet ouvrage de manière à la rendre "utilisable". C'est pourquoi elle a été repositionnée à l'angle de la parcelle communale cadastrée section AX n°141.

BRL souhaite constituer une servitude réelle et perpétuelle, de canalisation souterraine d'eau, sur la parcelle communale cadastrée section AX numéro 141, lieudit "PEISSINES" :

- dans une bande de 4 mètres de large, sur une longueur totale d'environ 125 mètres puis,
- dans une bande de 2 mètres de large sur une longueur de 2 mètres,

Il s'agit de la parcelle jouxtant la parcelle de Nîmes Métropole supportant la Zone de Rétention Végétalisée où la commune avait déjà autorisé une servitude de passage au profit de Nîmes Métropole.

La convention de servitude demandée par BRL doit être déposée auprès d'une étude notariale. Tous les frais seront à la charge de BRL.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- **la convention de servitude,**
- **Le dépôt de l'acte auprès d'un notaire,**
- **l'acte notarié correspondant à cette servitude,**
- **tout acte afférent,**

étant entendu que cette servitude n'entraînera aucune difficulté pour la Commune pour exploiter la parcelle communale AX n°141 (éventuelle culture, ...).

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

20

nombre de membres
absents représentés :

7

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N° 2013 / 03 / 19

ELIGIBILITE
AU DISPOSITIF "DUFLOT"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

L'article 80 de la loi de finances pour 2013 a mis en place un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire (loi Duflot) qui succède à la loi "Scellier". La loi Duflot vise à développer l'investissement des particuliers dans les logements intermédiaires neufs, dans des villes où la pénurie de logements est réelle, et à des loyers accessibles aux foyers modestes.

La loi Duflot succède à la loi Scellier, qui cesse fin mars 2013. Elle cible de manière plus déterminée le logement intermédiaire, et les zones où le besoin de nouveaux logements est le plus fort.

Le développement maîtrisé de la Commune de Marguerittes implique une mixité d'habitat notamment un renforcement du logement intermédiaire. Le territoire de Marguerittes est donc vivement intéressé pour bénéficier de cet avantage.

Mais, les zones concernées sont moins nombreuses que dans la loi Scellier pour répondre aux vraies nécessités de logement dans plusieurs agglomérations. Certaines parties du territoire national ne bénéficieront donc pas du dispositif de la loi Duflot.

Dans le cadre de la loi Scellier, la Commune de Marguerittes est classée en zone B2 suivant l'arrêté ministériel du 29 avril 2009. Or, seules les zones classées en zone A et B1 sont éligibles de droit à ce nouveau dispositif et, à titre transitoire, l'ensemble des Communes classées en zone B2 demeurent éligibles jusqu'au 30 juin 2013.

A compter de cette date, pour la zone B2, seules seront éligibles les Communes ayant déposé une demande et qui auront fait l'objet d'un agrément du préfet de Région pris après avis du Conseil Régional de l'Habitat.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal,

- **Considérant le développement de la Commune de Marguerittes tant au plan démographique qu'économique,**
- **Considérant la demande constante de location de logements intermédiaires sur la Commune,**
- **Considérant l'effort réel de la Commune à l'instauration d'une bonne mixité sociale,**
- **Considérant la nécessité de maintenir l'emploi dans le secteur de la construction fragilisé par les incertitudes économiques,**

décide d'autoriser Monsieur Le Maire à saisir au nom de la Commune, Monsieur le Préfet de Région, pour qu'il veuille bien agréer la Commune de Marguerittes, classée en zone B2, à l'éligibilité du nouveau dispositif fiscal de soutien à l'investissement locatif intermédiaire dit "Duflot".

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

20

nombre de membres
absents représentés :

7

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N° 2013 / 03 / 20

SYNDICAT MIXTE A
CADRE
DEPARTEMENTAL
D'ELECTRICITE DU GARD
ADHESION DE
BAGNOLS-SUR-CEZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier du 30/01/2013, Monsieur le Président du Syndicat mixte départemental d'Electricité du Gard a informé la Commune de la décision du syndicat d'accepter l'adhésion de la Commune de Bagnols-sur-Cèze.

Conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres délibèrent dans les 3 mois suivant la notification de la délibération de l'assemblée syndicale.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accepter l'adhésion de la Commune de Bagnols-sur-Cèze au Syndicat mixte départemental d'Electricité du Gard.

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE

après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME

Le Maire,

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 MARS 2013

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

20

nombre de membres
absents représentés :

7

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

2

date de la convocation :

20 mars 2013

OBJET :

N° 2013 / 03 / 21

Z.A.C. DU T.E.C.
RENONCIATION
ACQUISITION
LOTS 4 ET 5 ET
DELAISSE

L'an deux mille treize, le 27 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Elisabeth CASTAN (quitte la séance à 20 H 04 – pouvoir à Mme ROBIN), MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents excusés représentés : MM. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Roger ARMAND (pouvoir à M. MELEDER), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à Mme BATTE), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE), Laurent JAUSSAUD (pouvoir à Mme GOMEZ), Mmes Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à M. PORTAL) et Anne GIRARDCLOS (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 07/12/2011, le Conseil municipal décidait d'autoriser Monsieur le Maire à signer les promesses unilatérales de vente et les actes authentiques de vente avec l'acquéreur suivant, au prix de 61 euros HT le m² :

Identification parcelle	Entreprise concernée	Activité de l'entreprise
Lot 04 2 393 m ² (environ) 145 973 € HT	« A L'ATELIER » - Menuiserie-Ebénisterie Adresse : "La Ponche" - RD 6086 Sortie A9 – Nîmes Est - 30320 MARGUERITTES Représentée par M. Sébastien PROST, gérant	Menuiserie – Ebénisterie
Lot 05 1 146m ² 69 906 € HT		
Terrain situé entre les lots 4, 5 et 118 623 m ² 38 003 € HT		

Le 27 mars 2013, M. PROST, gérant de la SCI "Sylvestre" et de la SARL "A l'atelier" a transmis un courrier en mairie par lequel il décide d'abandonner son projet d'acquisition.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'annuler sa délibération n° 2011/12/12 du 07/12/2011 par laquelle il autorisait Monsieur le Maire à signer sur la base de 61 euros HT le m², la promesse unilatérale de vente et l'acte authentique de vente avec M. PROST représentant la SCI "A l'atelier" :

- **Lots 4, 5 et délaissé : "A L'ATELIER, environ 1 660 m² à 61 € HT le m².**

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,